

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction d'audit, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat, composé de six membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants, afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

Les auditeurs indépendants du régime, Deloitte & Touche s.r.l., relèvent directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président principal et directeur financier,



Jim Leech

Le 4 mars 2011



David McGraw

Rapport de l'auditeur à l'administrateur

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit au 31 décembre 2010, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution du déficit pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement connus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

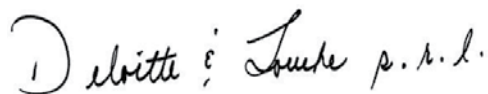
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses filiales au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 11 mars 2011

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2010 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 décembre 2010 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2010;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les règlements salariaux négociés pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012.

L'objectif des états financiers est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2010 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (c'est-à-dire, l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2010 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, peut-être considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.



Scott Clausen, FICA
Le 4 mars 2011



Malcolm P. Hamilton, FICA

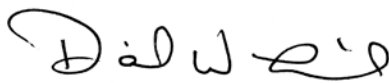
État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit

| au 31 décembre (M\$) | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net disponible pour le service des prestations | | |
| Actif | | |
| Placements (note 2) | 155 360 \$ | 123 900 \$ |
| Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3) | 2 627 | 2 524 |
| Somme à recevoir des courtiers | 101 | 93 |
| Encaisse | 432 | 493 |
| Immobilisations corporelles | 41 | 43 |
| | 158 561 | 127 053 |
| Passif | | |
| Passif lié aux placements (note 2) | 50 639 | 30 391 |
| Somme à verser aux courtiers | 137 | 79 |
| Créditeurs et charges à payer | 250 | 181 |
| | 51 026 | 30 651 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 107 535 | 96 402 |
| Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4) | 6 655 | 12 704 |
| Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations | 114 190 \$ | 109 106 \$ |
| Prestations constituées et déficit | | |
| Prestations constituées (note 5) | 146 893 \$ | 131 858 \$ |
| Déficit | (32 703) | (22 752) |
| Prestations constituées et déficit | 114 190 \$ | 109 106 \$ |

Au nom de l'administrateur du régime :



Présidente du conseil



Membre du conseil

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

| <i>pour l'exercice terminé le 31 décembre (M\$)</i> | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|
| Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice | 96 402 \$ | 87 433 \$ |
| Opérations de placement | | |
| Revenu (note 9) | 13 269 | 10 891 |
| Frais d'administration (note 14a) | (290) | (214) |
| Opérations de placement, montant net | 12 979 | 10 677 |
| Services aux participants | | |
| Cotisations (note 12) | 2 697 | 2 723 |
| Prestations versées (note 13) | (4 500) | (4 393) |
| Frais d'administration (note 14b) | (43) | (38) |
| Services aux participants, montant net | (1 846) | (1 708) |
| Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations | 11 133 | 8 969 |
| Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice | 107 535 \$ | 96 402 \$ |

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

| <i>pour l'exercice terminé le 31 décembre (M\$)</i> | 2010 | 2009 |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Prestations constituées, au début de l'exercice | 131 858 \$ | 118 141 \$ |
| Augmentation des prestations constituées | | |
| Intérêts sur les prestations constituées | 6 057 | 4 709 |
| Prestations constituées | 3 354 | 3 571 |
| Modification des hypothèses actuarielles (note 5a) | 10 440 | 9 941 |
| | 19 851 | 18 221 |
| Diminution des prestations constituées | | |
| Prestations versées (note 13) | 4 500 | 4 393 |
| Gains actuariels (note 5c) | 316 | 111 |
| | 4 816 | 4 504 |
| Augmentation nette des prestations constituées | 15 035 | 13 717 |
| Prestations constituées, à la fin de l'exercice | 146 893 \$ | 131 858 \$ |

État consolidé de l'évolution du déficit

| <i>pour l'exercice terminé le 31 décembre (M\$)</i> | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Déficit, au début de l'exercice | (22 752) \$ | (11 184) \$ |
| Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations | | |
| Variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4) | (6 049) | (6 820) |
| Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations | 5 084 | 2 149 |
| Augmentation nette des prestations constituées | (15 035) | (13 717) |
| Déficit, à la fin de l'exercice | (32 703) \$ | (22 752) \$ |

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Description du régime

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* (Ontario), telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'Entente des partenaires.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt sous le numéro 0345785.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province, ainsi que par des écoles privées et organismes désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui est assortie d'un niveau de protection garantie contre l'inflation établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Si l'état de la capitalisation du régime le permet, la protection contre l'inflation peut atteindre 100 % et, pour les années ultérieures qui n'ont pas profité d'une protection intégrale contre l'inflation, elle peut être entièrement rétablie par les corépondants.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 134 811 \$ (avec exemption du RPC : 124 722 \$) en 2010 et à 132 037 \$ (avec exemption du RPC : 122 222 \$) en 2009; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

Sommaire des principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La juste valeur de l'actif et du passif ainsi que les résultats des opérations des filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont le régime est le principal bénéficiaire sont consolidés dans les états financiers du régime.

L'EDDV est soit une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel, soit une entité pour laquelle le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne permet pas à ses détenteurs de réunir les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire, soit l'entité qui assume la plus grande part des pertes prévues ou reçoit la plus grande part des rendements résiduels prévus, est tenu de consolider l'EDDV dans ses états financiers.

Les EDDV dont le régime est le principal bénéficiaire ou dans lesquelles il détient des droits variables significatifs sont principalement des sociétés fermées et des sociétés en commandite de placements non traditionnels.

Les états financiers consolidés du régime comprennent également la quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif, du passif et des placements dans les coentreprises importantes.

Les opérations et soldes intersociétés sont éliminés dans la préparation des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

b) Modifications aux conventions comptables

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le CPN-173 – Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le CPN requiert que le risque de crédit de l'entité et de la contrepartie soit pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption de ce CPN n'a eu aucune incidence importante sur l'actif net et le revenu de placement du régime.

c) Modifications futures aux conventions comptables

En avril 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié une nouvelle norme comptable pour les régimes de retraite canadiens, soit le chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de l'ICCA*, qui remplace le chapitre 4100, « Régimes de retraite », du *Manuel de l'ICCA*, et s'applique aux exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date. La nouvelle norme donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En vertu du chapitre 4600, un régime de retraite devrait :

- évaluer l'actif détenu sous forme de placements à la juste valeur, conformément aux directives sur l'évaluation à la juste valeur des Normes internationales d'information financière (IFRS) présentées dans IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*;
- présenter l'actif détenu sous forme de placements sur une base non consolidée;
- répondre aux exigences sur l'information à fournir de IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*;
- déterminer les obligations au titre des prestations de retraite, selon les directives du chapitre 3461, « Avantages sociaux futurs », du *Manuel de l'ICCA* et de l'IAS 19, « Avantages du personnel »;
- présenter l'actif net disponible pour le service des prestations, les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent ou le déficit correspondant dans l'état de la situation financière;
- exclure l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour déterminer l'excédent ou le surplus figurant aux états financiers (note 4); et
- choisir entre les IFRS et les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne touchent pas les placements, ni les obligations au titre des prestations de retraite. Le régime a choisi d'appliquer les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

La direction a analysé quels seraient les effets de l'adoption du chapitre 4600 du *Manuel de l'ICCA* sur les états financiers et il en ressort qu'ils seront importants. En outre :

- le déficit aux états financiers sera touché par l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif; et
- l'actif détenu sous forme de placements et le passif lié aux placements seront touchés par l'élimination de l'exigence de consolider les actifs et les passifs des filiales, des coentreprises et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont le régime est le principal bénéficiaire. Il ne devrait pas avoir d'incidence sur l'actif net disponible pour le service des prestations ou le revenu de placement net.

d) Placements

Évaluation des placements

Les placements et le passif lié aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les titres du marché monétaire à court terme sont évalués au moyen des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. En cas d'inactivité du marché d'un titre ou de restrictions imposées au régime par des tiers sur la vente de la totalité ou d'une partie du placement dans un titre, la direction estime la juste valeur de ce titre au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.

- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement. Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Au moins 90 % du portefeuille immobilier est évalué par des évaluateurs indépendants tous les trois ans. Une même société d'évaluation ne peut évaluer la même propriété plus de trois années consécutives.
- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie.
- g. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations – Les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux – Lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt – Les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme standardisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change – Il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers – Les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises – De nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés.
- Volatilité des prix et corrélations – La volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.

- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables – Les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses en immobilisations et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

L'actif détenu sous forme de placements et le passif lié aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

Les achats et les ventes de placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction. Étant donné que les produits tirés des biens immobiliers sont déterminés en fonction de la juste valeur, la dotation à l'amortissement est exclue de la détermination du bénéfice lié aux biens immobiliers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction engagés sont passés en charges et constatés comme des coûts de transaction. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés en réduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de rendement payés pour les titres de sociétés fermées et de fonds de couverture sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

e) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

f) Prestations constituées

La valeur des prestations constituées et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, la protection contre l'inflation pour les services décomptés après le 31 décembre 2009 se situera entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Pour l'évaluation aux fins des états financiers, aucun taux d'indexation dans cette fourchette ne constitue une meilleure estimation qu'une autre, car le montant de la protection contre l'inflation des prestations futures ne peut être déterminé. De ce fait, le régime comptabilise le montant minimal au titre de la protection contre l'inflation et divulgue le montant maximal au titre de la protection contre l'inflation qui est de 100 % (voir note 5b), conformément aux directives du chapitre 3290, « Éventualités », du *Manuel de l'ICCA*.

g) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province, des écoles privées désignées et des organismes désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les sommes reçues des participants pour des services validés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

h) Avantages sociaux

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations constituées englobent les prestations encore à payer.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Les estimations importantes servent surtout à établir la valeur des prestations constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. La note 5 explique comment les estimations servent à établir la valeur des prestations constituées et la note 1d explique comment les estimations servent à établir le calcul de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements.

NOTE 2.

Placements

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des titres à revenu fixe, des actions et des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) **Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que du passif lié aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 298 M\$ (263 M\$ en 2009), avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés, au 31 décembre :

| (M\$) | 2010 | | 2009 | |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Juste valeur | Coût | Juste valeur | Coût |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Déventures | 1 333 \$ | 1 223 \$ | 2 499 \$ | 2 258 \$ |
| Obligations | 27 622 | 27 552 | 18 089 | 19 547 |
| Titres du marché monétaire | 4 735 | 4 835 | 3 207 | 3 308 |
| Placements non traditionnels ² | 6 339 | 6 111 | 7 204 | 7 507 |
| Titres canadiens à taux réels ³ | 16 207 | 12 119 | 13 031 | 10 159 |
| Titres non canadiens à taux réels ³ | 6 869 | 6 892 | 6 518 | 6 621 |
| | 63 105 | 58 732 | 50 548 | 49 400 |
| Actions | | | | |
| Cotées en bourse | | | | |
| Canadiennes | 5 411 | 4 831 | 1 761 | 1 373 |
| Non canadiennes | 25 947 | 24 873 | 20 658 | 19 464 |
| Hors bourse | | | | |
| Canadiennes | 3 131 | 2 933 | 2 611 | 2 707 |
| Non canadiennes | 13 744 | 14 405 | 8 931 | 10 282 |
| | 48 233 | 47 042 | 33 961 | 33 826 |
| Actifs réels³ | | | | |
| Biens immobiliers (note 8) | 19 292 | 14 218 | 17 772 | 13 924 |
| Infrastructures | 17 456 | 16 905 | 13 529 | 13 412 |
| Terrains forestiers exploitables | 2 220 | 2 108 | 2 339 | 2 116 |
| | 38 968 | 33 231 | 33 640 | 29 452 |
| | 150 306 | 139 005 | 118 149 | 112 678 |
| Sommes à recevoir liées aux placements | | | | |
| Titres achetés en vertu de conventions de revente | 2 286 | 2 291 | 2 453 | 2 455 |
| Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt | 249 | 249 | 983 | 1 005 |
| Contrats sur produits dérivés, montant net | 2 519 | 1 128 | 2 315 | 1 208 |
| | 5 054 | 3 668 | 5 751 | 4 668 |
| Placements | 155 360 \$ | 142 673 \$ | 123 900 \$ | 117 346 \$ |

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 100 M\$ présenté aux pages 114-116.

² Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les titres à taux réels qui étaient auparavant classés dans les actifs réels, sont inclus dans les titres à revenu fixe. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

| (M\$) | 2010 | | 2009 | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Juste valeur | Coût | Juste valeur | Coût |
| Passif lié aux placements | | | | |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (28 245) \$ | (28 741) \$ | (9 684) \$ | (9 701) \$ |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres à revenu fixe | (898) | (901) | (1 429) | (1 467) |
| Actions | (249) | (212) | (983) | (911) |
| Coentreprises (note 6) | (8 010) | (8 591) | (4 933) | (5 453) |
| Filiales et EDDV (note 7) | (8 725) | (9 616) | (7 318) | (8 029) |
| Biens immobiliers (note 8) | (2 431) | (2 320) | (3 563) | (3 468) |
| Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit | (383) | (383) | (268) | (268) |
| Contrats sur produits dérivés, montant net | (1 698) | (915) | (2 213) | (1 512) |
| | (50 639) | (51 679) | (30 391) | (30 809) |
| Placements, montant net (note 2d) | 104 721 \$ | 90 994 \$ | 93 509 \$ | 86 537 \$ |

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et le passif lié aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

| (M\$) | 2010 | | | |
|----------------------------------------|------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Titres à revenu fixe | 46 817 \$ | 4 847 \$ | 11 441 \$ | 63 105 \$ |
| Actions | 30 096 | 192 | 17 945 | 48 233 |
| Actifs réels | 1 730 | 40 | 37 198 | 38 968 |
| Passif lié aux placements, montant net | (1 233) | (25 014) | (19 338) | (45 585) |
| Placements, montant net | 77 410 \$ | (19 935) \$ | 47 246 \$ | 104 721 \$ |

| (M\$) | 2009 | | | |
|----------------------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Titres à revenu fixe ⁴ | 31 695 \$ | 5 426 \$ | 13 427 \$ | 50 548 \$ |
| Actions | 20 893 | 351 | 12 717 | 33 961 |
| Actifs réels ⁴ | 1 639 | 71 | 31 930 | 33 640 |
| Passif lié aux placements, montant net | (1 617) | (8 048) | (14 975) | (24 640) |
| Placements, montant net | 52 610 \$ | (2 200) \$ | 43 099 \$ | 93 509 \$ |

⁴ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les titres à taux réels qui étaient auparavant classés dans les actifs réels, sont inclus dans les titres à revenu fixe. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et du passif lié aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

2010

| (M\$) | Titres à revenu fixe | Actions | Actifs réels | Sommes à recevoir liées aux placements/ (passif), montant net | Total |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Solde, au début de l'exercice | 13 427 \$ | 12 717 \$ | 31 930 \$ | (14 975) \$ | 43 099 \$ |
| Achats | 4 827 | 6 385 | 8 650 | 2 740 | 22 602 |
| Ventes | (7 062) | (2 550) | (5 029) | (7 524) | (22 165) |
| Transferts vers le niveau ⁵ | – | – | – | 5 | 5 |
| Transferts depuis le niveau ⁵ | (87) | (69) | – | 41 | (115) |
| Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement (note 9) | | | | | |
| Réalisés | (601) | 423 | 144 | (92) | (126) |
| Non réalisés | 937 | 1 039 | 1 503 | 467 | 3 946 |
| Solde, à la fin de l'exercice | 11 441 \$ | 17 945 \$ | 37 198 \$ | (19 338) \$ | 47 246 \$ |

⁵ Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données utilisées pour mesurer la juste valeur de l'actif détenu sous forme de placement ou du passif lié aux placements. Voir la note 1d, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

2009

| (M\$) | Titres à revenu fixe ⁶ | Actions | Actifs réels ⁶ | Sommes à recevoir liées aux placements/ (passif), montant net | Total |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Solde, au début de l'exercice | 15 971 \$ | 14 235 \$ | 31 138 \$ | (15 002) \$ | 46 342 \$ |
| Achats | 10 677 | 2 490 | 7 388 | 16 701 | 37 256 |
| Ventes | (13 249) | (4 385) | (5 227) | (16 862) | (39 723) |
| Transferts vers le niveau ⁷ | 50 | – | – | – | 50 |
| Transferts depuis le niveau ⁷ | (5) | – | – | (103) | (108) |
| Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement (note 9) | | | | | |
| Réalisés | (584) | (1 273) | (60) | 145 | (1 772) |
| Non réalisés | 567 | 1 650 | (1 309) | 146 | 1 054 |
| Solde, à la fin de l'exercice | 13 427 \$ | 12 717 \$ | 31 930 \$ | (14 975) \$ | 43 099 \$ |

⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les titres à taux réels qui étaient auparavant classés dans les actifs réels, sont inclus dans les titres à revenu fixe. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

⁷ Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données utilisées pour mesurer la juste valeur de l'actif détenu sous forme de placement ou du passif lié aux placements. Voir la note 1d, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

c) Contrats sur produits dérivés

Les contrats sur produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats sur produits dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats sur produits dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats sur produits dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou du marché. Les contrats sur produits dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats sur produits dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats sur produits dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe.

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux financiers fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou du cours d'une marchandise, d'un panier de titres ou de marchandises, d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme standardisés portant sur des titres ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou le cours d'une marchandise, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme de taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montant standardisé en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés sur crédit

Les produits dérivés sur crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés sur crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps d'actions sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance et les swaps d'actions sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps ressemblent, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur paie une prime au vendeur du swap sur défaillance de crédit et du swap d'actions sur défaillance en retour d'un paiement pour la détérioration de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance, tandis que l'actif référencé d'un swap d'actions sur défaillance est un instrument de capitaux propres.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Les prêts participatifs sont des contrats dans le cadre desquels une contrepartie fournit du financement à l'autre partie en échange d'une participation au partage des risques et des bénéfices des prêts contractés par l'autre partie.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaliser tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus par le régime au 31 décembre :

| (M\$) | 2010 | | 2009 | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Montant nominal | Juste valeur | Montant nominal | Juste valeur |
| Produits dérivés sur actions et sur marchandises | | | | |
| Swaps | 15 332 \$ | 884 \$ | 15 102 \$ | 977 \$ |
| Contrats à terme standardisés | 5 494 | (4) | 6 920 | 3 |
| Options : Cotées en bourse | | | | |
| – achetées | 185 | 3 | 136 | 4 |
| – vendues | 278 | (5) | 213 | (6) |
| Hors bourse | | | | |
| – achetées | 5 492 | 337 | 4 563 | 324 |
| – vendues | 6 325 | (294) | 2 924 | (216) |
| | 33 106 | 921 | 29 858 | 1 086 |
| Produits dérivés sur taux d'intérêt | | | | |
| Swaps | 19 347 | 16 | 5 146 | 7 |
| Contrats à terme standardisés | 28 479 | – | 29 669 | (8) |
| Options : Cotées en bourse | | | | |
| – achetées | 1 308 | – | – | – |
| – vendues | 1 463 | (1) | 73 | (1) |
| Hors bourse | | | | |
| – achetées | 5 382 | 28 | 5 739 | 37 |
| – vendues | 2 115 | (26) | 1 098 | (20) |
| | 58 094 | 17 | 41 725 | 15 |
| Produits dérivés sur devises | | | | |
| Swaps | 44 | 4 | 44 | 2 |
| Contrats à terme de gré à gré ⁸ | 35 548 | 200 | 31 004 | 138 |
| Contrats à terme standardisés | 16 | – | 16 | – |
| Options : Hors bourse | | | | |
| – achetées | 14 583 | 125 | 10 431 | 180 |
| – vendues | 12 300 | (114) | 8 877 | (145) |
| | 62 491 | 215 | 50 372 | 175 |
| Produits dérivés sur crédit | | | | |
| Prêts participatifs | 35 | – | 189 | 101 |
| Swaps sur défaillance | | | | |
| – achetés | 8 043 | 82 | 10 825 | 209 |
| – vendus | 2 049 | (267) | 2 494 | (567) |
| Swaps sur rendement total | – | – | 37 | (16) |
| | 10 127 | (185) | 13 545 | (273) |
| Autres produits dérivés | | | | |
| Swaps liés à la volatilité/aux écarts | 4 968 | (76) | 15 481 | (246) |
| Swaps sur dividendes | 364 | (24) | 263 | (28) |
| | 5 332 | (100) | 15 744 | (274) |
| | 169 150 | 868 | 151 244 | 729 |
| Garantie nette en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés | – | (47) | – | (627) |
| Montant nominal et juste valeur nette des contrats sur produits dérivés | 169 150 \$ | 821 \$ | 151 244 \$ | 102 \$ |

⁸ À l'exception des contrats de change à terme de gré à gré liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 8.

La juste valeur nette des contrats sur produits dérivés au 31 décembre présentée à la page précédente se compose comme suit :

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Sommes à recevoir liées aux produits dérivés | 2 578 \$ | 3 004 \$ |
| Garantie en espèces payée en vertu de contrats sur produits dérivés | 113 | 132 |
| Passif lié aux produits dérivés | (1 710) | (2 275) |
| Garantie en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés | (160) | (759) |
| | 821 \$ | 102 \$ |

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Le régime a appliqué une politique en vertu de laquelle l'actif devait être composé de 45 % d'actions, de 43 % de titres à revenu fixe, de 5 % de marchandises, de 25 % d'actifs réels et de (18) % de titres du marché monétaire au 31 décembre 2010.

Les titres de sociétés fermées, les contrats sur produits dérivés ainsi que les sommes à recevoir et le passif liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, selon le but de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net du total des placements du régime au 31 décembre se résume comme suit :

| | 2010 | | 2009 | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|
| | Placements nets réels à la juste valeur (M\$) | Composition de l'actif % | Placements nets réels à la juste valeur (M\$) | Composition de l'actif % |
| Actions | | | | |
| Canadiennes | 9 286 \$ | 9 % | 8 427 \$ | 9 % |
| Non canadiennes | 38 203 | 36 | 32 755 | 35 |
| | 47 489 | 45 | 41 182 | 44 |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Obligations | 22 728 | 22 | 15 462 | 17 |
| Titres à taux réels ⁹ | 23 245 | 22 | 19 882 | 21 |
| | 45 973 | 44 | 35 344 | 38 |
| Marchandises¹⁰ | 5 226 | 5 | 1 939 | 2 |
| Actifs réels | | | | |
| Biens immobiliers (note 8) | 16 861 | 16 | 14 209 | 15 |
| Infrastructures | 7 070 | 7 | 5 568 | 6 |
| Terrains forestiers exploitables | 2 220 | 2 | 2 338 | 3 |
| | 26 151 | 25 | 22 115 | 24 |
| Stratégies de rendement absolu¹¹ | | | | |
| Stratégies de rendement absolu interne | 6 845 | 7 | 6 299 | 7 |
| Placements non traditionnels | 4 531 | 4 | 5 367 | 5 |
| | 11 376 | 11 | 11 666 | 12 |
| Titres du marché monétaire¹¹ | (31 494) | (30) | (18 737) | (20) |
| Placements, montant net | 104 721 \$ | 100 % | 93 509 \$ | 100 % |

⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les titres à taux réels sont inclus dans les titres à revenu fixe plutôt que dans les actifs réels. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

¹⁰ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les marchandises qui étaient incluses dans les actifs réels, sont présentées dans une catégorie d'actifs distincte. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

¹¹ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les stratégies de rendement absolu et les titres du marché monétaire qui étaient auparavant inclus dans les titres à revenu fixe, sont présentés dans une catégorie d'actifs distincte. Les chiffres correspondants de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d. la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques du marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements à court terme liés à l'évaluation à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politiques

Le régime ne gère pas les risques du marché distinctement des risques de crédit. Il assure une gestion du risque cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques et de lignes directrices, notamment :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le conseil approuve les politiques contenues dans l'énoncé et les passe en revue au moins une fois l'an.
- Directives et objectifs relatifs à la caisse – Ils s'appliquent à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Ils portent sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. Ce document comprend des lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition du budget de risque. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple, l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve ces lignes directrices et les passe en revue régulièrement.
- Lignes directrices des portefeuilles de chaque service de placement – Elles s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Toutes les lignes directrices des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque et contiennent une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport aux lignes de conduite approuvées pour le portefeuille. Toutes les lignes directrices des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la division Placements et du vice-président ou du vice-président principal responsable du service.
- Lignes directrices sur l'autorisation et l'exécution des transactions – Ces lignes directrices énoncent les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique d'approbation préalable des transactions – Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, les Directives et objectifs relatifs à la caisse (y compris les budgets de risque qui y sont affectés), les Lignes directrices sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique d'approbation préalable des transactions et les lignes directrices des portefeuilles. De plus, le service des titres à revenu fixe doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux lignes directrices du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les lignes directrices des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité des risques de placement, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l'ensemble de la caisse. Le chef des finances assiste à toutes les réunions du comité à titre d'observateur. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, du marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte. Le Comité des risques de placement chapeaute le Comité du crédit de la division Placements et le Comité des liquidités de la division Placements.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise et gère les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport à chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

La section ombrée de l'analyse par la direction, aux pages 26-27, fournit plus d'information sur le processus de budgétisation des risques. La section ombrée est partie intégrante des états financiers consolidés.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion des risques de crédit

Le régime gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés sur crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une cote de crédit de « AA » attribuée par les sociétés de conseils en valeurs) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. En outre, les placements ayant une cote de crédit inférieure à « BBB » ou l'équivalent ou sans cote ne peuvent constituer plus de 20 % de la valeur du marché de l'ensemble des obligations, des débentures, des titres de créance à rendement réel, du crédit mezzanine et d'autres titres de créance (à l'exclusion de la valeur de marché des débentures non négociables émises par la province de l'Ontario, des dettes de tiers affiliés grevant des biens immobiliers et des dettes liées à une stratégie de placement approuvée par le conseil).

Le régime dispose d'un processus d'évaluation des risques de crédit pour déterminer les contreparties qui sont autorisées à participer à des conventions de rachat, à des conventions de revente et à des contrats sur produits dérivés. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la cote de crédit est d'au moins « A » pour les contrats sur produits dérivés. Des lignes directrices limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats sur produits dérivés.

Les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de crédit de contrepartie. Le régime obtient systématiquement des garanties dans les cas notamment de conventions de revente ou de contrats sur produits dérivés hors bourse. La note 2i fournit un complément d'information sur les titres donnés en garantie.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) est conclu avec toutes les contreparties de contrats sur produits dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe sur le soutien au crédit (Credit Support Annex), avec ses principales contreparties pour atténuer davantage le risque de crédit de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Exposition maximale aux risques de crédit avant garantie

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, aux risques de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. L'analyse porte sur les actifs financiers exposés aux risques de crédit seulement; les autres actifs financiers, particulièrement les titres de sociétés ouvertes, de même que les actifs non financiers, en sont exclus. Dans le cas des garanties et des engagements de prêts, l'exposition maximale correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation de la garantie et au montant complet des engagements de prêts.

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Au bilan : | | |
| Somme à recevoir de la province de l'Ontario | 2 627 \$ | 2 524 \$ |
| Somme à recevoir des courtiers | 101 | 93 |
| Encaisse | 432 | 493 |
| Titres à revenu fixe | | |
| Débentures | 1 333 | 2 499 |
| Obligations | 27 622 | 18 089 |
| Titres du marché monétaire | 4 735 | 3 207 |
| Titres canadiens à taux réels | 16 207 | 13 031 |
| Titres non canadiens à taux réels | 6 869 | 6 518 |
| Titres achetés en vertu de conventions de revente | 2 286 | 2 453 |
| Sommes à recevoir liées aux produits dérivés | 2 578 | 3 004 |
| Total au bilan | 64 790 \$ | 51 911 \$ |
| Hors bilan : | | |
| Garanties | 2 607 \$ | 3 002 \$ |
| Engagements de prêts | 380 | 611 |
| Total hors bilan | 2 987 | 3 613 |
| Total de l'exposition maximale au 31 décembre | 67 777 \$ | 55 524 \$ |

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2010, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement du fait que le régime détient 34,9 G\$ (22,0 G\$ en 2009) de titres émis par le gouvernement du Canada, 8,4 G\$ (6,5 G\$ en 2009) de titres émis par le Trésor américain, 1,3 G\$ (2,5 G\$ en 2009) de débetures non négociables émises par la province de l'Ontario, 1,4 G\$ (0,8 G\$ en 2009) d'obligations de la province de l'Ontario, de même qu'une somme à recevoir de 2,6 G\$ (2,5 G\$ en 2009) de la province de l'Ontario (voir la note 3), et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques du marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque du marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours et des rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

Gestion du risque du marché

Le régime gère le risque du marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs à l'échelle mondiale et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats sur produits dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque du marché.

Évaluation des risques du marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VaR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque du marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VaR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

Le rapport sur le risque propre à la catégorie d'actifs, révisé par le Comité des risques de placement, est préparé selon la méthode du déficit prévu. Ce rapport fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques du marché et de crédit liés aux obligations en matière de rentes du régime. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes supérieures aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. Le régime utilise à l'heure actuelle les données des 24 dernières années du marché. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. Elle ne rend pas la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le fait que le régime calcule le risque relatif à ses obligations en matière de rentes à la fin de la journée constitue une autre limite. La situation peut changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants indiqués pour l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation la plus juste possible du risque. Un certain nombre d'initiatives sont en cours dans le but d'améliorer le processus de collecte des données du système de risques, particulièrement pour les instruments financiers complexes que négocie le régime. Ces nouvelles initiatives sont centrées sur l'exactitude et l'exhaustivité des données du système de risques, notamment les renseignements commerciaux pertinents et les données relatives aux modalités des instruments financiers.

L'exposition au risque du régime par catégorie d'actifs au 31 décembre s'établit comme suit :

| (G\$) ¹² | 2010 | 2009 |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Actions | | |
| Canadiennes | 4,0 \$ | 3,5 \$ |
| Non canadiennes | 15,5 | 15,5 |
| Titres à revenu fixe | | |
| Obligations | 4,0 | 4,5 |
| Titres à taux réels | 4,0 | 3,5 |
| Marchandises | 3,0 | 1,0 |
| Actifs réels | | |
| Biens immobiliers ¹³ | 5,0 | 6,0 |
| Dette grevant les biens immobiliers ¹³ | – | 1,0 |
| Infrastructures ¹⁴ | 1,5 | 2,5 |
| Terrains forestiers exploitables ¹⁴ | 0,5 | – |
| Stratégies de rendement absolu | 3,0 | 3,0 |
| Titres du marché monétaire | 8,0 | 5,5 |
| Exposition totale selon la méthode du déficit prévu¹⁵ | 25,5 \$ | 29,0 \$ |

¹² Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

¹³ Pour 2010, l'exposition selon la méthode du déficit prévu au titre de la dette grevant les biens immobiliers, qui était auparavant classée dans les titres à revenu fixe, est incluse dans les biens immobiliers.

¹⁴ Les chiffres correspondants des infrastructures en 2009 représentent l'exposition combinée selon la méthode du déficit prévu des infrastructures et des terrains forestiers exploitables.

¹⁵ L'exposition totale calculée selon la méthode de déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés sur taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers. En tenant compte des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements dont fait état la note 2c, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6 % (6 % en 2009) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 16 % (14 % en 2009) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réel.

Au 31 décembre 2010, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 18 % (18 % en 2009) du passif au titre du régime.

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats sur produits dérivés connexes.

Au 31 décembre, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

| <i>Devise (M\$)</i> | <i>2010</i> | <i>2009</i> |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| | <i>Risque net</i> | <i>Risque net</i> |
| Dollar américain | 20 970 \$ | 19 978 \$ |
| Livre sterling | 5 565 | 4 673 |
| Euro | 4 632 | 5 358 |
| Real brésilien | 3 202 | 4 237 |
| Yen japonais | 2 655 | 2 155 |
| Dollar australien | 2 361 | 1 935 |
| Peso chilien | 1 492 | 1 279 |
| Franc suisse | 942 | 842 |
| Dollar de Hong Kong | 690 | 518 |
| Couronne suédoise | 678 | 68 |
| Autres | 3 343 | 2 337 |
| | 46 530 \$ | 43 380 \$ |

Les répercussions d'une variation du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise principale seraient les suivantes :

- une augmentation ou une diminution de la valeur de nos placements libellés en devises;
- une augmentation ou une diminution du revenu de placement découlant de la variation du taux de change utilisé pour faire la conversion de ces placements dans les états financiers consolidés.

h) Risque de liquidité

Il s'agit du risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Le risque de liquidité est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin de s'assurer que le régime garde au moins 1 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat pour permettre au régime d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités une baisse marquée des marchés boursiers susceptible de survenir 1 fois sur 10 et 1 fois sur 100 sur un horizon d'un an. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 43 285 M\$ au 31 décembre 2010 (28 495 M\$ en 2009). Le régime détient également une valeur de 31 358 M\$ (22 419 M\$ en 2009) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Le régime ne gère pas ses liquidités en fonction de l'échéance contractuelle du passif lié aux placements, y compris les produits dérivés. Il peut régler le passif lié aux placements, y compris les produits dérivés, avant l'échéance contractuelle à la juste valeur. Par conséquent, tous les placements et le passif lié aux placements (autres que les passifs consolidés des filiales, des EDDV et des coentreprises) sont considérés comme arrivant à échéance dans un an. Les autres éléments du passif du régime comprennent des sommes à verser aux courtiers, des crédateurs et des charges à payer qui arrivent aussi à échéance d'ici un an.

De plus, le régime comptabilise les passifs consolidés de ses filiales, des EDDV et des coentreprises, puisqu'il consolide les filiales et les EDDV et, selon sa part proportionnelle, les coentreprises en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Toutefois, aucune obligation contractuelle liée aux passifs consolidés n'oblige le régime à remettre de l'argent ou d'autres actifs financiers à une autre partie ou à échanger de tels instruments avec une autre partie à des conditions qui pourraient être défavorables pour le régime. Le passif du régime lié aux placements en fonction des dates d'échéance s'établit comme suit au 31 décembre :

| | 2010 | | | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| (M\$) | D'ici un an | Entre un et cinq ans | Plus de cinq ans | Total |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (28 245) \$ | – \$ | – \$ | (28 245) \$ |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres à revenu fixe | (898) | – | – | (898) |
| Actions | (249) | – | – | (249) |
| Coentreprises | (1 059) | (1 378) | (5 573) | (8 010) |
| Filiales et EDDV | (2 427) | (2 860) | (3 438) | (8 725) |
| Biens immobiliers | (762) | (920) | (749) | (2 431) |
| Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit | (383) | – | – | (383) |
| Contrats sur produits dérivés, montant net | (1 698) | – | – | (1 698) |
| Total | (35 721) \$ | (5 158) \$ | (9 760) \$ | (50 639) \$ |

| (M\$) | D'ici un an | Entre un et cinq ans | Plus de cinq ans | Total |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (9 684) \$ | – \$ | – \$ | (9 684) \$ |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres à revenu fixe | (1 429) | – | – | (1 429) |
| Actions | (983) | – | – | (983) |
| Coentreprises | (775) | (1 817) | (2 341) | (4 933) |
| Filiales et EDDV | (1 679) | (3 000) | (2 639) | (7 318) |
| Biens immobiliers | (617) | (2 302) | (644) | (3 563) |
| Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit | (268) | – | – | (268) |
| Contrats sur produits dérivés, montant net | (2 213) | – | – | (2 213) |
| Total | (17 648) \$ | (7 119) \$ | (5 624) \$ | (30 391) \$ |

i) **Titres donnés en garantie**

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 858 M\$ (2 378 M\$ en 2009) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 447 M\$ (269 M\$ en 2009) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut, mais aucune garantie n'a été vendue ni réengagée aux 31 décembre 2010 et 2009.

NOTE 3.

Somme à recevoir de la province de l'Ontario

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Cotisations à recevoir | 2 554 \$ | 2 445 \$ |
| Intérêts courus à recevoir | 73 | 79 |
| | 2 627 \$ | 2 524 \$ |

La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2010 comprend une somme de 1 316 M\$ reçue en janvier 2011 et un montant estimatif de 1 311 M\$ avec les intérêts à recevoir en 2012. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2009 comprenait une somme de 1 245 M\$ reçue en janvier 2010 et un montant estimatif initial de 1 279 M\$ à recevoir en janvier 2010.

NOTE 4.**Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est établie en tenant compte des cours du marché conformément aux hypothèses servant de base à l'évaluation des prestations constituées. L'ajustement représente les pertes nettes (gains) accumulées reportées, soit la différence non amortie entre le rendement réel des placements en actions du régime (y compris les biens immobiliers, les marchandises, les placements non traditionnels, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables) et le rendement établi selon les meilleures estimations de la direction. Les rendements annuels supérieurs (gains) ou inférieurs (pertes) aux rendements établis selon les meilleures estimations de la direction sont amortis sur cinq ans. À l'adoption du chapitre 4600 du *Manuel de l'ICCA*, l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif ne sera plus reporté ni amorti. Toutes les pertes non amorties seront rétrospectivement constatées. La diminution de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour l'exercice s'est établie à 6 049 M\$ (6 820 M\$ en 2009).

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur conformément au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les prestations constituées du régime et, par conséquent, ils ne justifient pas un ajustement de l'actif net.

Le tableau suivant présente un résumé de la composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre :

| (M\$) | (Gains) pertes non amortis | (Gains) pertes non amortis |
|-------|-------------------------------|-------------------------------|
| | 2010 | 2009 |
| 2006 | – \$ | (1 268) \$ |
| 2007 | 818 | 1 637 |
| 2008 | 10 395 | 15 593 |
| 2009 | (2 443) | (3 258) |
| 2010 | (2 115) | |
| | 6 655 \$ | 12 704 \$ |

NOTE 5.**Prestations constituées****a) Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 146 893 M\$ (131 858 M\$ en 2009), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien et ayant des caractéristiques semblables au passif du régime, plus 50 points de base pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

| | 2010 | 2009 |
|----------------------------------|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 4,05 % | 4,60 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 3,40 % | 3,55 % |
| Taux d'inflation | 2,40 % | 2,55 % |
| Taux réel | 1,65 % | 2,05 % |

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2010. Ces changements ont entraîné une augmentation nette de 10 242 M\$ (9 941 M\$ en 2009) de la valeur des prestations constituées. Les taux de mortalité hypothétiques et les taux prévus d'amélioration des taux de mortalité futurs ont été mis à jour à partir des prestations constituées au 31 décembre 2010 afin de refléter les dernières statistiques de mortalité des participants au régime. Par ailleurs, les changements apportés aux hypothèses et aux méthodes qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une augmentation de 198 M\$ (néant en 2009) de la valeur des prestations constituées. Autrement, en 2009 et en 2010, aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une augmentation nette de 10 440 M\$ (9 941 M\$ en 2009) de la valeur des prestations constituées.

b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les corépondants ne peuvent demander l'application de la disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle, selon l'état de capitalisation du régime. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation auquel les participants renoncent.

En ce qui a trait aux évaluations aux fins des états financiers, le régime comptabilise le montant minimal au titre de la protection contre l'inflation, conformément aux directives du chapitre 3290, « Éventualités », du *Manuel de l'ICCA*. La protection conditionnelle contre l'inflation n'a pas fait l'objet d'une demande d'application dans l'évaluation actuarielle la plus récente. Si les corépondants en demandaient l'application dans le cadre de la prochaine évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2012, la protection conditionnelle contre l'inflation entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2013. De ce fait, le taux d'indexation pour les services décomptés après 2009 est de 100 % jusqu'au 31 décembre 2012 et de 50 % pour la période suivante. Le taux d'indexation pour les services décomptés avant 2010 demeure à 100 %.

En supposant un taux d'indexation de 100 % pour toute la période, les prestations constituées augmenteraient de 755 M\$ pour atteindre 147 648 M\$. La valeur actualisée des cotisations supplémentaires maximales que le régime recevrait du gouvernement de l'Ontario et des employeurs désignés serait de 755 M\$, si les corépondants demandaient l'application de la protection conditionnelle contre l'inflation lors que la prochaine évaluation actuarielle requise.

c) Gains actuariels

Les gains actuariels au titre des prestations constituées de 316 M\$ (111 M\$ en 2009) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

NOTE 6.

Placements dans les coentreprises

La quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises au 31 décembre 2010 (à l'exception des coentreprises liées aux biens immobiliers, qui figurent à la note 8) s'établissait à 12 353 M\$ (7 996 M\$ en 2009) et à 8 010 M\$ (4 933 M\$ en 2009), respectivement.

NOTE 7.**Consolidation des filiales et des entités à détenteurs de droits variables****Filiales et entités à détenteurs de droits variables**

La juste valeur de l'actif et du passif des filiales (à l'exclusion de la filiale de gestion des biens immobiliers dont fait état la note 8) et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV), au 31 décembre 2010, est de 14 318 M\$ (11 665 M\$ en 2009) et de 8 725 M\$ (7 318 M\$ en 2009), respectivement.

Filiales

En 2010, le régime a acquis une participation financière conférant le contrôle dans les entreprises suivantes en contrepartie d'un montant de 612 M\$ principalement versés en espèces :

- une participation de 79 % dans Acorn Care and Education Ltd., un fournisseur de services aux écoles destinées aux enfants ayant des besoins spéciaux et de services indépendants de famille d'accueil au Royaume-Uni;
- une participation de 100 % dans Camelot Group Ltd., qui possède la licence exclusive d'exploitation de la loterie nationale du Royaume-Uni;
- une participation de 81 % dans Exal Group, un fabricant américain de contenants d'aluminium;
- une participation de 100 % dans Ledgewood Bay Property LLC, qui exploite des résidences pour personnes âgées aux États-Unis.

À la date de l'acquisition, la contrepartie versée représentait la juste valeur cumulative de l'actif net.

NOTE 8.**Placements immobiliers****a) Placements immobiliers**

Les placements immobiliers du régime, lesquels sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive, s'établissent comme suit au 31 décembre :

| (M\$) | 2010 | | 2009 | |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Juste valeur | Coût | Juste valeur | Coût |
| Actif¹ | | | | |
| Biens immobiliers ² | 17 100 \$ | 12 505 \$ | 15 461 \$ | 12 167 \$ |
| Placements | 1 831 | 1 392 | 1 992 | 1 509 |
| Autres actifs ² | 361 | 321 | 319 | 248 |
| Total de l'actif | 19 292 | 14 218 | 17 772 | 13 924 |
| Passif¹ | | | | |
| Dette grevant les biens immobiliers ² | 1 719 | 1 792 | 2 947 | 2 984 |
| Autres passifs ² | 712 | 528 | 616 | 484 |
| Total du passif | 2 431 | 2 320 | 3 563 | 3 468 |
| Placements immobiliers, montant net | 16 861 \$ | 11 898 \$ | 14 209 \$ | 10 456 \$ |

¹ Au 31 décembre 2010, les actifs nets en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 253 M\$ (1 698 M\$ en 2009) dont la juste valeur combinée est de 24 M\$ (71 M\$ en 2009).

² Comprend la part proportionnelle des actifs et des passifs des coentreprises liées aux biens immobiliers de 3 259 M\$ (3 489 M\$ en 2009) et de 1 305 M\$ (1 371 M\$ en 2009), respectivement.

b) **Bénéfice lié aux biens immobiliers**

Le bénéfice lié aux biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Produits | | |
| Locations | 1 773 \$ | 1 698 \$ |
| Placements et autres | 66 | 106 |
| | 1 839 | 1 804 |
| Charges | | |
| Exploitation des biens immobiliers | 776 | 724 |
| Frais généraux et administratifs | 32 | 28 |
| Autres ⁶ | 24 | 11 |
| | 832 | 763 |
| Bénéfice d'exploitation (note 9) | 1 007 | 1 041 |
| Intérêts débiteurs (note 9) | (159) | (158) |
| | 848 | 883 |
| Gain net sur placements lié à l'actif et à d'autres passifs des biens immobiliers ^{3,5} | 1 574 | 95 |
| Gain (perte) net (te) sur placements lié (e) à la dette grevant les biens immobiliers ^{4,5} | (55) | 75 |
| Bénéfice net tiré des biens immobiliers | 2 367 \$ | 1 053 \$ |

³ Comprend un gain net non réalisé lié à l'actif des biens immobiliers et à d'autres passifs, de 1 189 M\$ (perte de 18 M\$ en 2009).

⁴ Comprend le gain net non réalisé lié à la dette grevant les biens immobiliers et la couverture correspondante de 21 M\$ (55 M\$ en 2009).

⁵ Ce montant est inclus dans le montant net du gain (de la perte) sur placements réalisé(e) et non réalisé(e) indiqué dans la note 9.

⁶ Comprend des coûts de transaction de 11 M\$ (3 M\$ en 2009).

NOTE 9.**Revenu de placement**

- a) **Revenu (perte) de placement avant l'attribution des gains nets et des pertes nettes sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction aux catégories d'actifs**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés et des coûts de transaction aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre, s'établit comme suit :

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Intérêts sur titres à revenu fixe | | |
| Déventures | 156 \$ | 306 \$ |
| Titres du marché monétaire | (138) | 9 |
| Obligations | 1 049 | 923 |
| Intérêts débiteurs sur convention de rachat, montant net | (56) | (41) |
| Intérêts débiteurs sur swaps, montant net | (106) | (171) |
| Titres canadiens à taux réels | 393 | 330 |
| Titres non canadiens à taux réels | 150 | 173 |
| | 1 448 | 1 529 |
| Dividendes | | |
| Actions canadiennes | 148 | 137 |
| Actions non canadiennes | 643 | 662 |
| | 791 | 799 |
| Actifs réels | | |
| Bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (note 8b) | 1 007 | 1 041 |
| Intérêts débiteurs sur biens immobiliers (note 8b) | (159) | (158) |
| Infrastructures | 273 | 187 |
| Terrains forestiers exploitables | 43 | 34 |
| | 1 164 | 1 104 |
| | 3 403 | 3 432 |
| Gain réalisé et non réalisé sur placements, montant net^{1,2} | 10 210 | 7 669 |
| Frais de gestion directs | (256) | (190) |
| Coûts de transaction | (88) | (20) |
| Revenu de placement | 13 269 \$ | 10 891 \$ |

¹ Comprend des gains nets non réalisés de 6 755 M\$ (10 546 M\$ en 2009).

² Comprend des gains de change nets de 569 M\$ (1 607 M\$ en 2009).

b) Revenu (perte) de placement

Le revenu (perte) de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des pertes et des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction, pour l'exercice terminé le 31 décembre, s'établit comme suit :

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Titres à revenu fixe | 4 172 \$ | 3 144 \$ |
| Actions canadiennes | 1 659 | 1 140 |
| Actions non canadiennes | 3 678 | 6 087 |
| Marchandises | 660 | (51) |
| Actifs réels | 3 100 | 571 |
| | 13 269 \$ | 10 891 \$ |

NOTE 10.

Rendements des placements et des indices de référence connexes

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

| (%) | 2010 | | 2009 | |
|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|
| | Rendements des placements | Rendements des indices de référence des placements | Rendements des placements | Rendements des indices de référence des placements |
| Titres à revenu fixe ^{1,3} | 9,9 % | 9,5 % | 6,9 % | 3,7 % |
| Actions canadiennes | 14,6 | 13,8 | 23,5 | 31,9 |
| Actions non canadiennes | 9,4 | 5,9 | 21,2 | 13,6 |
| Marchandises ² | 3,2 | 3,3 | (3,9) | (3,6) |
| Actifs réels ^{1,2} | 13,9 | 5,5 | 2,5 | 3,4 |
| Rendement total du régime ³ | 14,3 % | 9,8 % | 13,0 % | 8,8 % |

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les rendements produits par les titres à taux réels qui étaient auparavant classés dans les actifs réels, sont inclus dans les titres à revenu fixe. Les rendements comparatifs de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

² Depuis le 1^{er} janvier 2010, les rendements produits par les marchandises qui étaient auparavant classées dans les actifs réels, sont attribués à leur propre catégorie d'actifs. Les rendements comparatifs de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les rendements produits par les stratégies de rendement absolu et les titres du marché monétaire, qui étaient auparavant inclus dans les titres à revenu, sont inclus dans le rendement total du régime et non attribués à une catégorie d'actifs. Les rendements comparatifs de 2009 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement. Ce changement n'a pas d'incidence sur les rendements totaux du régime.

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par le *CFA Institute* et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires de placements pour cette catégorie d'actifs.

Le rendement total du régime est comparé à un indice de référence composé qui est exprimé en dollars canadiens et obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

NOTE 11.**Évaluations actuarielles réglementaires**

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les modalités de capitalisation du régime. Les participants actifs sont tenus de verser à titre de cotisation au régime 10,4 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 12,0 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les autres employeurs versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant de définir les cotisations et les prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2009, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 765 M\$.

Selon les hypothèses prescrites par la politique de capitalisation du régime, l'estimation du déficit de capitalisation s'établissait à environ 17 199 M\$ au 1^{er} janvier 2011, en supposant que les taux de cotisation demeureront inchangés et que l'indexation conditionnelle pour les périodes de services postérieures à 2009 s'appliquera à 100 %. La prochaine évaluation actuarielle ne doit être déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) qu'en 2012.

NOTE 12.**Cotisations**

| <i>(M\$)</i> | 2010 | 2009 |
|---------------------------------------------------|----------|----------|
| Participants | | |
| Services courants | 1 294 \$ | 1 259 \$ |
| Rachat de services | 19 | 19 |
| | 1 313 | 1 278 |
| Province de l'Ontario | | |
| Services courants | 1 280 | 1 332 |
| Intérêts | 52 | 60 |
| Rachat de services | 16 | 16 |
| | 1 348 | 1 408 |
| Autres employeurs | 25 | 24 |
| Transferts provenant d'autres régimes de retraite | 11 | 13 |
| | 36 | 37 |
| | 2 697 \$ | 2 723 \$ |

NOTE 13.**Prestations versées**

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|-----------------------------------|----------|----------|
| Rentes de retraite | 4 190 \$ | 4 086 \$ |
| Prestations de décès | 244 | 234 |
| Rentes d'invalidité | 30 | 31 |
| Transferts de la valeur de rachat | 21 | 28 |
| Transferts à d'autres régimes | 10 | 6 |
| Remboursements | 5 | 8 |
| | 4 500 \$ | 4 393 \$ |

NOTE 14.**Frais d'administration**a) **Frais de placement**

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|----------------------------------------------------|----------|----------|
| Salaires, incitatifs et charges sociales | 195,3 \$ | 133,4 \$ |
| Locaux et matériel | 30,6 | 23,7 |
| Services professionnels et de consultation | 26,0 | 20,8 |
| Services d'information | 14,5 | 12,6 |
| Communications et déplacements | 10,0 | 9,3 |
| Frais de garde | 9,0 | 10,3 |
| Honoraires d'audit réglementaire | 1,3 | 1,2 |
| Rémunération des membres du conseil et des comités | 0,6 | 0,7 |
| Autres | 2,7 | 2,2 |
| | 290,0 \$ | 214,2 \$ |

b) **Frais liés aux services aux participants**

| (M\$) | 2010 | 2009 |
|----------------------------------------------------|---------|---------|
| Salaires, incitatifs et charges sociales | 27,9 \$ | 24,8 \$ |
| Locaux et matériel | 9,2 | 7,9 |
| Services professionnels et de consultation | 4,0 | 3,3 |
| Communications et déplacements | 1,5 | 1,2 |
| Honoraires d'audit réglementaire | 0,1 | 0,4 |
| Rémunération des membres du conseil et des comités | 0,1 | 0,2 |
| Autres | 0,8 | 0,8 |
| | 43,6 \$ | 38,6 \$ |

NOTE 15.**Capital**

En vertu du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'ICCA*, le régime doit divulguer le capital du régime et sa gestion. Aux fins de la divulgation découlant de cette exigence, les excédents ou les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits comme étant le capital du régime dans les états financiers consolidés. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime à s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (note 5), puis il compare ces données à l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'à la valeur actualisée des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants à gérer le capital du régime.

La note 11 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée et l'état de la capitalisation du régime selon l'évaluation préliminaire.

NOTE 16.**Convention de retraite**

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne détient pas de droit variable dans cette dernière, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les enseignants, la province, les écoles privées désignées et les organismes désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2011, l'actuaire a établi que le plafond devait être porté de 14 000 \$ à 14 500 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront suspendues temporairement, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Voici le sommaire des états financiers de la CR, au 31 décembre :

| (k\$) | 2010 | 2009 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| État de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit | | |
| Actif net disponible pour le service des prestations | | |
| Actif | 16 781 \$ | 14 931 \$ |
| Passif | (1 412) | (1 206) |
| | 15 369 \$ | 13 725 \$ |
| Prestations constituées et déficit | | |
| Prestations constituées | 383 582 \$ | 295 992 \$ |
| Déficit | (368 213) | (282 267) |
| | 15 369 \$ | 13 725 \$ |
| État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations | | |
| Cotisations | 6 467 \$ | 4 446 \$ |
| Revenu de placement | 42 | 27 |
| | 6 509 | 4 473 |
| Prestations versées | 4 810 | 4 425 |
| Charges | 55 | 63 |
| | 4 865 | 4 488 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net | 1 644 \$ | (15) \$ |

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 17.

Engagements

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2010, la valeur de ces engagements s'établissait à 7 449 M\$ (8 831 M\$ en 2009).

NOTE 18.**Garanties et indemnisations****Garanties**

En 2004, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a accepté de garantir des facilités de lettre de crédit à une contrepartie. Si la contrepartie venait à manquer à ses engagements quant à une lettre de crédit, le régime devrait payer 50 % de la facilité de lettre de crédit jusqu'à concurrence de 25 M\$ US au 31 décembre 2010 (25 M\$ US en 2009), plus les intérêts et les coûts de transaction. Les facilités de lettre de crédit ont une durée de deux ans et elles sont renouvelables. Au 31 décembre 2010, la contrepartie avait tiré 19 M\$ US en lettres de crédit garanties par le régime (18 M\$ US en 2009).

Le régime a acquis sa quote-part du risque lié à des prêts déterminés en concluant des ententes de participation à risque. En vertu de ces ententes, lorsqu'un emprunteur ne fait pas un paiement au titre d'un prêt déterminé, le régime paie aux prêteurs sa quote-part du paiement en défaut qui était indirectement garanti. Le risque maximal potentiel s'établit à 133 M\$, plus les intérêts courus au 31 décembre 2010 (125 M\$ plus les intérêts courus en 2009). Les ententes de participation à risque viennent à échéance lorsque les prêteurs ont reçu la totalité des paiements dus par les emprunteurs au titre de prêts déterminés. Aucun paiement n'a été effectué par le régime relativement à des ententes de participation à risque.

Dans le cours normal de leurs activités, certaines coentreprises et filiales ont fourni des garanties de rendement ou des facilités de lettre de crédit ou les deux. Les bénéficiaires de ces garanties et facilités de lettre de crédit peuvent en tirer des sommes dans la mesure où les obligations contractuelles, telles que définies dans les ententes connexes, ne sont pas respectées. La durée de ces garanties et facilités va de 1 à 20 ans. Au 31 décembre 2010, elles représentaient un risque maximal de 406 M\$ (461 M\$ en 2009).

De plus, le régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c. Aucun paiement net ayant trait aux dérivés de crédit vendus n'a été fait en 2010 (239 M\$ en 2009).

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des frais engagés dans le cadre de certaines poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certaines circonstances, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime peut être tenu de verser une compensation aux contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses situations imprévues, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications de lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

NOTE 19.**LITIGE**

En 2007, le conseil, au nom du régime, a pris un engagement relativement à des capitaux propres se rapportant à une transaction dans le cadre de laquelle une société (l'« acquéreur ») constituée par plusieurs investisseurs proposait d'acquérir BCE Inc. (« BCE »). En vertu de l'entente définitive intervenue entre BCE et l'acquéreur relativement à la transaction, une indemnité de rupture est payable par BCE dans certaines circonstances et une indemnité de rupture inverse est payable par l'acquéreur dans certaines circonstances. Certains des investisseurs, dont le conseil, ont souscrit une garantie limitée relativement à cette indemnité de rupture inverse. La transaction a été arrêtée en 2008, parce qu'il était impossible de satisfaire à toutes les conditions prévues dans l'entente définitive. Dans le cadre de la transaction avec BCE, le conseil a été désigné comme défendeur dans les actions en justice suivantes :

Litige relatif à l'indemnité de rupture

BCE a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec visant le versement de l'indemnité de rupture inverse de 1,2 G\$ en vertu de l'entente sur l'acquisition de BCE. Le conseil serait responsable de 58,7 % de cette indemnisation si la requête était accordée. Cette action en justice est encore à l'étape de l'enquête préalable. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

Demande de recours collectif

Une demande de recours collectif a été déposée en Saskatchewan, en octobre 2008, au sujet du non-paiement par BCE des dividendes des deuxième et troisième trimestres aux détenteurs d'actions ordinaires. Le demandeur n'a pris aucune mesure pour faire avancer la demande depuis 2008. Aucune motion de certification n'a encore été prévue. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

NOTE 20.**Événement postérieur à la date de clôture de l'exercice**

Le 19 janvier 2011, une EDDV d'une filiale immobilière du régime a procédé à deux émissions de débentures totalisant 2 G\$. L'une des émissions consiste en 1,25 G\$ de débentures de série A à 3,24 % échéant le 25 janvier 2016, tandis que l'autre consiste en 0,75 G\$ de débentures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021. L'émetteur des débentures peut les racheter en tout temps avant l'échéance.

Principaux placements

Titres à revenu fixe et placements de plus de 100 M\$

| Type (M\$) | Échéance | Coupon (%) | Juste valeur | Coût |
|---------------------------------------------------|-----------|------------|--------------|-----------|
| Obligations du gouvernement du Canada | 2011–2041 | 1,00–10,50 | 20 482 \$ | 19 652 \$ |
| Obligations de sociétés canadiennes | 2011–2056 | 0,00–30,00 | 3 081 | 3 131 |
| Titres achetés en vertu de conventions de revente | 2011–2011 | -0,20–1,00 | 2 286 | 2 291 |
| Bons du Trésor du Canada | 2011–2011 | 0,00–0,00 | 2 138 | 2 137 |
| Obligations de sociétés internationales | 2011–2038 | 0,00–15,55 | 2 059 | 2 601 |
| Bons du Trésor américains | 2011–2012 | 0,75–1,00 | 1 538 | 1 577 |
| Obligations provinciales | 2017–2042 | 0,00–9,50 | 688 | 678 |
| Billets de banque | 2011–2011 | 0,00–0,00 | 140 | 141 |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | 2011–2011 | 0,22–1,38 | (28 245) | (28 741) |

Placements à rendement réel de plus de 100 M\$

| Type (M\$) | Échéance | Coupon (%) | Juste valeur | Coût |
|--------------------------------------------------------|-----------|------------|--------------|----------|
| Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel | 2021–2044 | 1,50–4,25 | 12 258 \$ | 9 797 \$ |
| Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation | 2012–2040 | 1,75–3,88 | 6 869 | 6 892 |
| Obligations provinciales à rendement réel | 2013–2036 | 2,00–4,50 | 1 914 | 1 333 |
| Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel | 2016–2046 | 0,00–5,33 | 1 865 | 843 |
| Prêts hypothécaires indexés | 2023–2030 | 4,63–5,53 | 170 | 146 |

Débetures de la province de l'Ontario de plus de 100 M\$

| Date d'échéance (M\$) | Coupon (%) | Juste valeur | Coût |
|-----------------------|-------------|--------------|----------|
| 2011-2012 | 10,68–11,31 | 1 333 \$ | 1 223 \$ |

Actions de sociétés/parts de plus de 100 M\$

(au 31 décembre 2010) (M\$)

| Nom du titre | Actions | Juste valeur | Nom du titre | Actions | Juste valeur |
|--------------------------------------------|---------|--------------|-----------------------------------------------------|---------|--------------|
| Multipan Empreendimentos Imobiliários S.A. | 52,1 | 1 152,0 \$ | Novartis AG | 2,8 | 166,5 \$ |
| Northumbrian Water Group plc | 138,8 | 724,9 | Apple Inc. | 0,5 | 161,2 |
| OGX Petróleo e Gás Participações S.A. | 56,9 | 679,7 | Thermo Fisher Scientific Inc. | 2,9 | 160,2 |
| Deutsche Telekom AG | 51,6 | 664,7 | MMX Mineracao e Metalicos SA | 23,5 | 158,3 |
| Vodafone Group Plc | 248,8 | 653,2 | Exxon Mobil Corporation | 2,1 | 149,2 |
| Hitachi, Ltd. | 119,1 | 631,9 | Applied Materials, Inc. | 10,5 | 146,9 |
| Hammerson plc | 82,2 | 545,0 | Teva Pharmaceutical Industries Ltd. | 2,8 | 146,1 |
| Transocean Ltd. | 6,8 | 469,7 | Carnival Corporation | 3,1 | 140,9 |
| Potash Corporation of Saskatchewan Inc. | 2,9 | 453,1 | Yahoo! Inc. | 8,5 | 140,6 |
| Société aurifère Barrick | 7,1 | 379,5 | Cheasapeake Energy Corporation | 5,3 | 136,9 |
| LLX Logistica S.A. | 124,1 | 348,3 | NuVista Energy Ltd. | 14,4 | 134,3 |
| Eni S.p.A. | 15,7 | 342,4 | Carrefour SA | 3,2 | 131,9 |
| Akzo Nobel N.V. | 5,1 | 318,0 | Dell Inc. | 9,6 | 129,4 |
| Banque Royale du Canada | 6,0 | 310,7 | DIRECTV | 3,2 | 128,7 |
| Goldcorp Inc. | 6,7 | 309,7 | SAP AG | 2,5 | 127,8 |
| Macdonald, Dettwiler and Associates Ltd. | 6,1 | 306,2 | Viacom Inc. | 3,2 | 126,5 |
| HSBC Holdings plc | 29,0 | 296,0 | Capital One Financial Corporation* | 3,1 | 125,8 |
| Portx Operações Portuárias S.A. | 124,1 | 273,0 | Toyota Motor Corporation | 3,1 | 122,7 |
| JPMorgan Chase & Co.* | 6,4 | 268,1 | Daiwa Securities Group Inc. | 23,9 | 122,2 |
| BRF-Brasil Foods S.A. | 15,9 | 262,1 | Cisco Systems, Inc. | 6,1 | 121,7 |
| ACE Limited | 4,1 | 252,6 | Nippon Telegraph and Telephone Corporation | 2,6 | 118,1 |
| Banque Toronto-Dominion | 3,9 | 243,0 | Marisa Lojas S.A. | 7,8 | 118,0 |
| Royal Dutch Shell plc | 7,3 | 241,7 | Samsung Electronics Co., Ltd. | 0,1 | 117,6 |
| Nestlé SA | 3,9 | 229,1 | Symantec Corporation | 7,0 | 117,1 |
| UBS AG | 13,8 | 225,9 | Woodside Petroleum Ltd. | 2,7 | 116,5 |
| Intel Corporation | 10,3 | 214,4 | Talisman Energy Inc. | 5,2 | 115,0 |
| Total SA | 4,0 | 212,2 | Johnson & Johnson | 1,8 | 111,0 |
| The Walt Disney Company | 5,6 | 211,0 | Banque de Montréal | 1,9 | 109,4 |
| The McGraw-Hill Companies, Inc. | 5,8 | 211,0 | HRT Participações em Petróleo S.A. | 0,1 | 108,2 |
| Banque de Nouvelle-Écosse | 3,5 | 199,8 | Rockwell Collins, Inc. | 1,9 | 107,4 |
| Microsoft Corporation | 7,1 | 198,3 | Fairfax Financial Holdings Limited | 0,3 | 105,3 |
| Suncor Énergie, Inc. | 5,2 | 197,2 | Banque Canadienne Impériale de Commerce | 1,3 | 104,5 |
| 3M Company | 2,3 | 194,5 | Yum! Brands, Inc. | 2,1 | 102,6 |
| Itaú Unibanco Holding S.A. | 8,1 | 194,0 | CSX Corporation | 1,6 | 102,4 |
| PSA Peugeot Citroen | 5,1 | 192,7 | Société financière Manuvie | 6,0 | 102,1 |
| Wells Fargo & Company* | 6,9 | 190,4 | SunTrust Banks, Inc. | 3,5 | 101,3 |
| Pfizer Inc. | 10,4 | 181,0 | Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada | 1,5 | 101,0 |
| Unilever N.V. | 5,8 | 178,7 | Cheung Kong (Holdings) Limited | 6,6 | 100,5 |
| Safeway Inc. | 7,8 | 176,2 | Actividades de Construccion y Servicios, S.A. | 2,1 | 100,0 |
| Canadian Natural Resources Limited | 4,0 | 176,1 | | | |
| Rio Tinto plc | 2,4 | 169,0 | | | |

* Juste valeur des bons de souscription et des reçus de souscription comprise.

Placements immobiliers de plus de 100 M\$

(au 31 décembre 2010)

| Propriété | Superficie totale en milliers de pieds carrés | Participation réelle | Propriété | Superficie totale en milliers de pieds carrés | Participation réelle |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| Centres commerciaux régionaux au Canada | | | Immeubles de bureaux au Canada | | |
| Champlain Place, Dieppe | 804 | 100 % | Encor Place, Calgary | 359 | 100 % |
| Chinook Centre, Calgary | 1 380 | 100 % | Granville Square, Vancouver | 407 | 100 % |
| Fairview Mall, Toronto | 878 | 50 % | Édifice HSBC, Vancouver | 395 | 100 % |
| Fairview Park Mall, Kitchener | 748 | 100 % | Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver | 1 549 | 100 % |
| Fairview Pointe Claire, Montréal | 1 049 | 50 % | PricewaterhouseCoopers Place, Vancouver | 241 | 100 % |
| Georgian Mall, Barrie | 626 | 100 % | Centre RBC, Toronto | 1 228 | 100 % |
| Hillcrest Mall, Richmond Hill | 586 | 100 % | Shell Centre, Calgary | 683 | 50 % |
| Le Carrefour Laval, Montréal | 1 375 | 100 % | Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto | 4 442 | 100 % |
| Les Galeries d'Anjou, Montréal | 1 226 | 50 % | Complexe de bureaux, Centre Eaton de Toronto | 1 897 | 100 % |
| Les Promenades Saint-Bruno, Montréal | 1 137 | 100 % | Waterfront Centre, Vancouver | 410 | 100 % |
| Lime Ridge Mall, Hamilton | 813 | 100 % | Yonge Corporate Centre, Toronto | 670 | 100 % |
| Market Mall, Calgary | 971 | 50 % | Projet immobilier en cours au Canada | | |
| Markville Shopping Centre, Markham | 1 017 | 100 % | The Residences at The Ritz-Carlton and Ritz-Carlton Hotel | s. o. | 40 % |
| Masonville Place, London | 687 | 100 % | Centres commerciaux régionaux aux États-Unis | | |
| Pacific Centre, Vancouver | 1 440 | 100 % | Lakewood Mall, Lakewood, Californie | 2 091 | 49 % |
| Polo Park Mall, Winnipeg | 1 231 | 100 % | Los Cerritos Center, Cerritos, Californie | 1 309 | 49 % |
| Regent Mall, Fredericton | 493 | 100 % | Queens Center, Queens, New York | 964 | 49 % |
| Richmond Centre, Richmond | 497 | 100 % | Stonewood Center, Downey, Californie | 923 | 49 % |
| Rideau Centre, Ottawa | 693 | 100 % | Washington Square, Tigard, Oregon | 1 326 | 49 % |
| Sherway Gardens, Toronto | 986 | 100 % | Immeubles de bureaux au Royaume-Uni | | |
| Shops at Don Mills, Toronto | 468 | 100 % | Thomas More Square Estate, Londres | 558 | 50 % |
| The Promenade, Toronto | 704 | 100 % | | | |
| Toronto Eaton Centre, Toronto | 1 696 | 100 % | | | |

Sociétés fermées et sociétés en commandite (placements de plus de 100 M\$)

| | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| AB Acquisitions Holdings Ltd. | CVI Global Value Fund B L.P. | Neuvosur, S.A. |
| Acorn Care and Education Limited | Diamond Castle Partners IV-A, L.P. | Northern Star Generation LLC |
| Actera Partners L.P. | Donnet Participações S.A. | OLE Media Management, L.P. |
| Alexander Forbes Limited | Downsview Managed Account Platform Inc. | Orbis SICAV Global Equity Fund |
| Alliance Laundry Systems, LLC | Easton-Bell Sports, LLC | Park Square Capital, LLC |
| AOT Bedding Holding Corp. | Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A. | Park Square Capital Credit Opportunities L.P. |
| Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P. | EQT V (No. 2) Limited Partnership | Permira IV L.P. |
| Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VII, L.P. | Esval S.A. | Pershing Square International, Ltd. |
| Aquilex Holdings, LLC | Exal International Limited | Providence Equity Partners V L.P. |
| Ares Corporate Opportunities Fund II, L.P. | Express Pipeline Ltd. | Providence Equity Partners VI L.P. |
| Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P. | Fortress Macro Offshore Fund L.P. | Quinte Limited |
| Ashmore Global Special Situations Fund 4 Limited Partnership | GCT Global Container Terminals Inc. | R3, Ltd. |
| Asia Opportunity Fund II, L.P. | Glenstone Capital Inc. | Resource Management Service Inc. |
| Avaya Inc. | GMO Mean Reversion Fund (Offshore) L.P. | Scotia Gas Networks PLC |
| Barclays Structured Principal Investment Fund L.P. | GNC Corporation, Inc. | Silver Creek Low Vol CO Cayman LP |
| BC European Capital VII | Hancock Timber Resource Group | Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman II, L.P. |
| BC European Capital VIII | HS1 Limited | Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman III, L.P. |
| BDCM Offshore Fund II Ltd. | Hudson Catastrophe Fund, Ltd. | Silver Lake Partners III, L.P. |
| BDCM Offshore Opportunity Fund II Ltd. | INC Research, Inc. | Sociedad Austral de Electricidad S.A. |
| Birmingham International Airport | IntelSat, Ltd. | Southern Cross Airports Corporation Holdings Inc. |
| Bridgewater Pure Alpha Fund II Ltd. | InterGen N.V. | Steward Trust |
| Bristol Airport (Bermuda) Limited | Cayman Cable Holding L.P. | York Street Capital Partners II, L.P. |
| Camelot Group plc | Maple Financial Group Inc. | |
| Carlisle Capital Structures Corporation | Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. | |
| Crestline Offshore Opportunity Fund, Ltd. | Marathon Special Opportunity Fund Ltd. | |
| CTVglobemedia Inc. | MBK Partners Fund II, L.P. | |
| | MBK Partners, L.P. | |

Rétrospective sur 11 ans

| (G\$) | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET | | | | | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | | | | | |
| Revenu de placement | 13,27 \$ | 10,89 \$ | (19,03) \$ | 4,68 \$ | 12,31 \$ | 14,09 \$ | 10,80 \$ | 11,42 \$ | (1,41) \$ | (1,74) \$ | 6,21 \$ |
| Cotisations | | | | | | | | | | | |
| Participants/transferts | 1,35 | 1,29 | 1,13 | 1,06 | 0,83 | 0,79 | 0,75 | 0,71 | 0,68 | 0,64 | 0,62 |
| Province de l'Ontario | 1,35 | 1,43 | 1,18 | 1,08 | 0,82 | 0,78 | 0,75 | 0,72 | 0,70 | 0,68 | 0,66 |
| Total des produits | 15,97 | 13,61 | (16,72) | 6,82 | 13,96 | 15,66 | 12,30 | 12,85 | (0,03) | (0,42) | 7,49 |
| Charges | | | | | | | | | | | |
| Prestations versées | 4,50 | 4,39 | 4,20 | 4,02 | 3,82 | 3,62 | 3,43 | 3,20 | 3,08 | 3,08 | 2,54 |
| Frais de placement | 0,29 | 0,21 | 0,15 | 0,23 | 0,22 | 0,21 | 0,19 | 0,16 | 0,10 | 0,12 | 0,10 |
| Frais liés aux services aux participants | 0,05 | 0,04 | 0,04 | 0,04 | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,04 | 0,03 |
| Total des charges | 4,84 | 4,64 | 4,39 | 4,29 | 4,07 | 3,86 | 3,65 | 3,39 | 3,21 | 3,24 | 2,67 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net | 11,13 \$ | 8,97 \$ | (21,11) \$ | 2,53 \$ | 9,89 \$ | 11,80 \$ | 8,65 \$ | 9,46 \$ | (3,24) \$ | (3,66) \$ | 4,82 \$ |
| ACTIF NET | | | | | | | | | | | |
| Placements | | | | | | | | | | | |
| Titres à revenu fixe | | | | | | | | | | | |
| Obligations | 22,73 \$ | 15,46 \$ | 14,22 \$ | 22,91 \$ | 20,86 \$ | 5,28 \$ | 8,96 \$ | 10,30 \$ | 13,80 \$ | 7,56 \$ | 10,77 \$ |
| Titres à taux réels | 23,24 | 19,88 | 17,41 | 11,06 | 11,80 | 10,56 | 11,90 | 7,07 | 5,92 | 6,98 | 9,55 |
| Actions | | | | | | | | | | | |
| Canadiennes | 9,29 | 8,43 | 6,21 | 13,73 | 16,39 | 19,26 | 16,80 | 15,19 | 13,43 | 17,06 | 17,74 |
| Non canadiennes | 38,20 | 32,75 | 28,72 | 36,31 | 32,42 | 25,78 | 23,09 | 19,13 | 18,19 | 24,28 | 23,14 |
| Marchandises | 5,22 | 1,94 | 1,25 | 3,02 | 2,32 | 2,65 | 2,13 | 1,89 | 1,48 | 1,09 | 2,10 |
| Actifs réels | | | | | | | | | | | |
| Biens immobiliers | 16,86 | 14,21 | 13,48 | 13,41 | 11,12 | 8,75 | 7,20 | 6,20 | 7,28 | 7,25 | 6,20 |
| Infrastructures | 7,07 | 5,57 | 7,23 | 6,72 | 4,73 | 3,80 | 2,29 | 1,50 | 0,88 | 0,03 | – |
| Terrains forestiers exploitables | 2,22 | 2,34 | 2,80 | 2,12 | 2,05 | 0,97 | 0,70 | 0,40 | 0,09 | – | – |
| Stratégies de rendement absolu | | | | | | | | | | | |
| Titres du marché monétaire | (31,49) | (18,74) | (20,97) | (13,58) | (11,22) | 8,26 | (2,53) | 2,06 | 1,85 | 1,07 | 2,55 |
| Placements, montant net | 104,72 | 93,51 | 85,10 | 108,00 | 105,68 | 94,80 | 81,72 | 74,43 | 65,44 | 68,12 | 72,05 |
| Sommes à recevoir de la province de l'Ontario | | | | | | | | | | | |
| Autres actifs | 51,28 | 31,02 | 47,35 | 48,19 | 35,47 | 20,90 | 23,17 | 11,30 | 23,45 | 24,26 | 13,15 |
| Total de l'actif | 158,63 | 127,05 | 134,64 | 158,03 | 142,73 | 117,20 | 106,31 | 87,09 | 90,21 | 93,66 | 86,45 |
| Passif | | | | | | | | | | | |
| Actif net | 107,53 | 96,40 | 87,44 | 108,55 | 106,01 | 96,13 | 84,33 | 75,68 | 66,21 | 69,46 | 73,12 |
| Réserve de nivellement | 6,66 | 12,71 | 19,52 | (3,63) | (11,16) | (7,44) | (1,54) | 3,48 | 9,65 | 2,97 | (4,34) |
| Valeur actuarielle de l'actif net | | | | | | | | | | | |
| Prestations constituées | 146,89 | 131,86 | 118,14 | 115,46 | 110,50 | 110,53 | 96,73 | 83,12 | 73,67 | 65,43 | 58,56 |
| Excédent (déficit) | (32,70) \$ | (22,75) \$ | (11,18) \$ | (10,54) \$ | (15,65) \$ | (21,84) \$ | (13,94) \$ | (3,96) \$ | 2,19 \$ | 7,00 \$ | 10,22 \$ |
| RENDEMENT (%) | | | | | | | | | | | |
| Taux de rendement | 14,3 | 13,0 | (18,0) | 4,5 | 13,2 | 17,2 | 14,7 | 18,0 | (2,0) | (2,3) | 9,3 |
| Indice de référence | 9,8 | 8,8 | (9,6) | 2,3 | 9,4 | 12,7 | 10,6 | 13,5 | (4,8) | (5,3) | 5,3 |

Historique des évaluations actuarielles

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Les dates d'évaluation et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. À titre d'information, la présente section résume toutes les évaluations actuarielles déjà déposées, ainsi que les décisions prises pour l'utilisation des excédents ou le renflouement des insuffisances de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour chaque évaluation sont également indiquées ci-dessous.

| ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES¹ | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| (au 1 ^{er} janvier) (G\$) | 2009 | 2008 | 2005 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 |
| Actif net | 87,4 \$ | 108,5 \$ | 84,3 \$ | 66,2 \$ | 69,5 \$ | 73,1 \$ | 68,3 \$ | 59,1 \$ | 54,5 \$ |
| Ajustement de nivellement | 19,5 | (3,6) | (1,5) | 9,7 | 3,0 | (4,3) | (7,3) | (5,1) | (6,0) |
| Valeur de l'actif | 106,9 | 104,9 | 82,8 | 75,9 | 72,5 | 68,8 | 61,0 | 54,0 | 48,5 |
| Cotisations futures | | | | | | | | | |
| Participants actuels | 25,9 | 23,6 | 16,7 | 14,7 | 13,7 | 14,4 | 13,4 | 12,0 | 12,6 |
| Hausse spéciale de cotisation ² | | | | | | | | | |
| Participants actuels | 4,0 | 4,2 | 4,3 | – | – | – | – | – | – |
| Participants futurs | 1,5 | 1,4 | 1,9 | – | – | – | – | – | – |
| Versements spéciaux ³ | – | – | – | – | – | – | – | 3,7 | 8,5 |
| Valeur actuarielle de l'actif | 138,3 | 134,1 | 105,7 | 90,6 | 86,2 | 83,2 | 74,4 | 69,7 | 69,6 |
| Prestations futures | | | | | | | | | |
| Participants actuels | (137,5) ⁴ | (134,1) ⁴ | (105,6) | (89,1) | (84,3) | (76,4) | (69,8) | (66,2) | (62,8) |
| Excédent | 0,8 \$ | 0,0 \$ | 0,1 \$ | 1,5 \$ | 1,9 \$ | 6,8 \$ | 4,6 \$ | 3,5 \$ | 6,8 \$ |

¹ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

² L'évaluation actuarielle préliminaire de 2005 a fait ressortir une insuffisance de 6,1 G\$. Les répondants du régime ont annoncé des hausses spéciales de cotisation jusqu'en 2021 afin de combler l'insuffisance, ce qui leur permet de déposer une évaluation actuarielle équilibrée, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario.

³ Versements dus par le gouvernement de l'Ontario pour rembourser le déficit actuariel initial de 1990. Dans les années 1990, le gouvernement a utilisé sa part des excédents pour rembourser ces versements.

⁴ En supposant une protection intégrale contre l'inflation.

| HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------|------|------|-------|------|------|------|------|------|------|
| (au 1 ^{er} janvier) (%) | 2009 | 2008 | 2005 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 |
| Taux de rendement | 5,00 | 5,65 | 6,475 | 6,40 | 6,30 | 6,25 | 6,50 | 7,50 | 7,50 |
| Taux d'inflation | 1,35 | 2,20 | 2,750 | 2,05 | 1,90 | 2,20 | 2,25 | 3,50 | 3,50 |
| Taux de rendement réel | 3,65 | 3,45 | 3,725 | 4,35 | 4,40 | 4,05 | 4,25 | 4,00 | 4,00 |

Décisions relatives à la capitalisation

Les répondants du régime ont conjointement déterminé les prestations versées par le régime; le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et d'autres employeurs désignés; et la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents. Voici l'historique :

1990 : Déficit actuariel de 7,8 G\$ à renflouer sur une période de 40 ans au moyen de versements spéciaux du gouvernement de l'Ontario; hausse du taux de cotisation de base de 7 % à 8 %.

1993 : Excédent de 1,5 G\$; 1,2 G\$ ont servi à réduire les versements spéciaux du gouvernement; 0,3 G\$, à compenser les mesures de réduction des coûts du gouvernement dans le secteur de l'éducation (jours du contrat social).

1996 : Excédent de 0,7 G\$; une somme de 0,6 G\$ a été utilisée pour ramener la pénalité attribuable à la retraite anticipée de 5 % à 2,5 % pour chaque point manquant au facteur 90, pour abaisser la réduction du RPC après 65 ans (à 0,68 % au lieu de 0,7 %).

1998 : Excédent de 6,8 G\$; 2,2 G\$ ont servi à payer l'intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002 et à ramener à 0,6 % la réduction relative au RPC; 4,6 G\$, à réduire la valeur des versements spéciaux dus par le gouvernement; la FEO et le gouvernement de l'Ontario décident de consacrer les excédents futurs à l'élimination du solde des versements spéciaux du gouvernement et de mettre la prochaine tranche de 6,2 G\$ à la disposition de la FEO en vue d'améliorer les prestations.

1999 : Excédent de 3,5 G\$; 3,5 G\$ ont servi à éliminer le solde des versements spéciaux du gouvernement.

2000 : Excédent de 4,6 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2001 : Excédent de 6,8 G\$; 6,2 G\$ ont servi à améliorer les prestations : permanence du facteur 85; rente garantie 10 ans; rente avec réduction dès 50 ans; abaissement à 0,45 % de la réduction relative au RPC; maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) moyen sur 5 ans pour le calcul de la réduction relative au RPC; formule de calcul de la rente révisée selon le salaire approximatif des cinq années les mieux rémunérées pour les retraités âgés; exonération des paiements d'appoint pour les cotisations à la protection du revenu de longue durée (PRLD); la FEO met 76 M\$ dans une réserve pour éventualités qu'elle pourra utiliser ultérieurement.

2002 : Excédent de 1,9 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2003 : Excédent de 1,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations; adoption de la politique de capitalisation par les répondants.

2005 : Rectification du déficit de capitalisation préliminaire de 6,1 G\$, dont découle un excédent de 0,1 G\$; mise en œuvre par les répondants du régime des hausses spéciales du taux de cotisation qui totaliseront 3,1 % du salaire de base d'ici 2009 pour les enseignants, le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs; la FEO se sert de la réserve pour éventualités de 76 M\$ constituée en 2001 pour réduire la hausse du taux de cotisation des participants en 2008.

2008 : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 12,7 G\$, le régime est ainsi en situation d'équilibre; les répondants du régime ont adopté la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 et augmenté le taux de cotisation de base de 8 % à 9 %.

2009 : Insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G\$ comblée essentiellement en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de rendement des placements légèrement supérieur : rendement des obligations à rendement réel plus 1,5 % (plutôt que 1,4 %). Les hypothèses ont fait l'objet d'autres changements mineurs, illustrant ainsi les résultats récents du régime.

Direction

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Président et chef de la direction
Jim Leech

Services d'audit
Peter Maher, vice-président

Bureau de la gestion de projets
Jacqueline Beaurivage, chef

Finances
David McGraw, vice-président principal et directeur financier
Tony Kalvik, vice-président
Jennifer Newman, vice-présidente

Ressources humaines
Marcia Mendes-d'Abreu, vice-présidente

Contentieux
Melissa Kennedy, chef du contentieux et secrétaire,
vice-présidente principale, Affaires générales
Jeff Davis, vice-président

Information et technologie
Russ Bruch, vice-président, chef de l'information
Phil Nichols, vice-président

Division des Services aux participants
Rosemarie McClean, vice-présidente principale

Division des placements
Neil Petroff, vice-président directeur et
chef des placements

Composition de l'actif et risque
Barbara Zvan, vice-présidente principale et
chef de risque de placement
James Davis, vice-président
Scott Pickett, vice-président

Titres à revenu fixe et placements non traditionnels
Ron Mock, vice-président principal
Jason Chang, vice-président
Jonathan Hausman, vice-président

Infrastructures
Stephen Dowd, vice-président principal
Kevin Kerr, vice-président
Olivia Steedman, vice-présidente

Actions de sociétés ouvertes
Wayne Kozun, vice-président principal
Zev Frishman, vice-président
Leslie Lefebvre, vice-présidente
William Royan, vice-président
Lee Sienna, vice-président

Répartition stratégique de l'actif
Michael Wissell, vice-président principal
Kevin Duggan, vice-président
Ziad Hindo, vice-président

Teachers' Private Capital
Jane Rowe, vice-présidente principale
Andrew Claerhout, vice-président
Steve Faraone, vice-président
Glen Silvestri, vice-président

Opérations de placement
Dan Houle, vice-président

La Corporation Cadillac Fairview Limitée

Président et chef de la direction
John M. Sullivan

Promotion immobilière
Wayne L. Barwise, vice-président directeur

Finances
Cathal J. O'Connor, vice-président directeur et
directeur financier

Chef du contentieux et secrétaire
Sandra J. Hardy, vice-présidente directrice

Placements
Andrea M. Stephen, vice-présidente directrice

Exploitation
Ron Wratschko, vice-président directeur

Assemblée générale annuelle

Le 7 avril 2011 à 17 h
Arcadian Court
401, rue Bay, 8^e étage
Toronto

Nous vous invitons à nous faire part de vos
commentaires et suggestions sur le présent
rapport annuel.

Veuillez communiquer avec :
Deborah Allan
Directrice, Communications et Relations avec les médias
Téléphone : 416 730-5347
Courriel : communications@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2M 4H5